

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 avril 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 10

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2022-038

TAUX DES IMPOTS 2022

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 28 mars 2022.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

19 AVR 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi cinq avril, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Garcia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, M. Jean-Max Nages par Mme Véronique Bassonville, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali par M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Sophie Tsiavia par M. Alain Iafar, M. Patrice Payet par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar

.....
.....

TAUX DES IMPOTS 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21(3°), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1°) ;

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu l'avis favorable de la Commission « finances et affaires générales » réunie le 23 mars 2022 ;

Vu le rapport présenté en séance le 5 avril 2022 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de maintenir les taux d'imposition locaux identiques à ceux de 2021, conformément aux orientations budgétaires 2022 ;

Article 2 : d'approuver, en tenant compte du transfert de la taxe départementale sur les propriétés bâties, les taux des taxes locales pour l'année 2022, comme suit :

Nature de la taxe	Taux 2021	Taux 2022	Total taux 2021 et 2022	Evolution
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	34,49 %	34,49 %	47,43 %	0,0 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (transférée en compensation de la perte de recette liée à la suppression de la taxe d'habitation)	12,94 %	12,94 %		0,0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,17 %	30,17 %	30,17 %	0,0 %

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU